

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 97/08AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA SITUATION DE L'AGRICULTURE INSULAIRE

REÇU LE

SEANCE DU 3 FEVRIER 1997

12. FEV 1997

PREFECTURE DE CORSE

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept, et le trois février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Nicolas ALFONSI, Premier Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Alexandre GABRIELLI, Antoine GAMBINI, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Emile MOCCHI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Pierre POGGIOLI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Michel VALENTINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Marie-Josée BELLAGAMBA à M. Dominique BIANCHI  
M. Eugène BERTUCCI à M. Simon-Jean RAFFALLI  
M. Jean BIANCUCCI à M. Norbert LAREDO  
M. Pierre-Philippe CECCALDI à M. Pierre-Jean CASTA  
M. Edouard CUTTOLI à M. Jean-Marc BALESI  
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. Pierre-Jean LUCIANI  
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Pierre-Timothée PIERI  
M. Jean-Baptiste LANTIERI à M. François MOSCONI  
M. Félix LUCIANI à M. Toussaint LUCIANI  
M. Jules-Paul NATALI à Mme Marie-Paule MANCINI-NERI  
M. Jean-Paul de ROCCA SERRA à M. Jean-Charles COLONNA  
M. Alphonse TAMBURINI à M. Paul-Antoine LUCIANI

**ETAIENT ABSENTS : MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, Henri ANTONA.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU la loi n° 82/213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 83/663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU la loi n° 86/16 du 6 Janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU la loi n° 86/972 du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU la loi n° 91/428 du 13 Mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 57,
- VU la motion déposée par M. Michel VALENTINI,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**RECU LE**

**12.FEV.1997**

**PREFECTURE DE CORSE**

**ARTICLE PREMIER :**

**ADOPTE** la motion, dont la teneur suit :

**"L'ASSEMBLEE DE CORSE**

***RAPPELLE** qu'elle a adopté à l'unanimité le 21 Janvier 1997 une délibération relative à la situation dramatique de l'agriculture insulaire ;*

***REITERE** cette délibération,*

**DEMANDE** avec insistance au gouvernement que s'ouvre très rapidement une négociation associant les quatre partenaires concernés (Etat, Profession, Crédit Agricole et Collectivité Territoriale de Corse)".

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 3 février 1997

Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation,  
L'Administrateur Général des Assemblées

Le Président de l'Assemblée de Corse,

  
José COLOMBANI

  
Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

REÇU LE  
12. FEV. 1997  
PREFECTURE DE CORSE